



04 48 54 00 41

info@mail.voyagekirghizistan.com

Shopokova 98A, Apt. 20 Bishkek City,  
Kirghizistan



3 jours

## Ascension du sommet Uchitel

Une randonnée de 3 jours au sein du Parc National d'Ala Archa pour les férus des décors alpins. Une ascension qui vous fait découvrir un contraste de paysages; entre forêts, cascade et glaciers pour enfin gravir le **mont Uchitel** à 4500m d'altitude. Une excursion destinée à ceux qui aiment relever les défis.

Trekking

Montagnes

Aventure, exploration et expédition

Difficulté: ●●●●● 5/5

Confort: ●●○○○ 2/5

## Tarif par personne pour ce voyage privatisé pour moi et mes amis / ma famille

Participant(s)	2	3	4
Prix par personne	450 €	370 €	330 €

### Inclus

- ✓ 2 nuits en refuge
- ✓ Pension complète durant l'excursion
- ✓ Eau minérale
- ✓ Transferts en véhicule + chauffeur
- ✓ Essence
- ✓ Guide francophone ou anglophone selon les disponibilités
- ✓ Entrées au Parc National

### Non inclus

- ✗ Transport international
- ✗ Frais de passeport & Visa
- ✗ Assurance rapatriement
- ✗ Assurance voyage
- ✗ Extra boissons / alcools
- ✗ Repas à Bishkek
- ✗ Appels téléphoniques
- ✗ Toute excursion non mentionnée dans le programme
- ✗ Supplément si vous souhaitez un porteur pour vos effets personnels
- ✗ Duvet

# Itinéraire



Jour 1: Les montagnes vertes d'Ala Archa

Jour 2: Ascension du sommet Uchitel

Jour 3: Sur le chemin du retour






## Jour 1 : Les montagnes vertes d'Ala Archa





Rendez-vous à 8h dans le lobby de votre hôtel, où votre guide vous attend. Nous prenons la direction du Parc national d'Ala-Artcha, une grande zone montagneuse à 40 km au sud de Bishkek.

Nous commençons notre excursion depuis le camp de base situé à 2200m d'altitude. Nous évoluons au travers d'une forêt de conifères, jusqu'à apercevoir la magnifique chute d'eau Ak-Sai, où nous en profiterons pour prendre le déjeuner. Nous continuons notre ascension pour finalement atteindre Racek, à 3200m. Nous établirons notre campement pour la nuit en vue de l'ascension du lendemain.

### Emplacements

-  Bishkek
-  40km - ⌚ 30m
-  Parc national d'Ala-Artcha
-  7km - ⌚ 6h
-  Racek

### Repas et hébergement

-  Déjeuner - Préparé par l'équipe
-  Hébergement - Camp de yourte

## Jour 2 : Ascension du sommet Uchitel



Après un copieux déjeuner, nous reprenons nos bâtons de marche pour la journée qui s'annonce aventureuse. Le sommet **Uchitel** est l'objectif du jour. Le terrain est rocailleux et abrupte, il nous faut avancer à un pas régulier et assuré. Petit à petit on gagne en altitude, la neige recouvre le terrain. Les 1200m que l'on gagne nécessite une acclimatation progressive, pour enfin arriver au sommet. La vue panoramique qui nous est réservée au sommet (4540m) gratifie nos efforts.

Après cet instant intimiste avec les éléments, nous quittons les lieux pour revenir à notre campement. La descente, plus aisée, nous offre une vue imprenable sur les moraines.

### Emplacements

📍 Racek



0km - ⌚ 3h 50m

📍 Sommet Uchitel (4500m)



0km - ⌚ 3h

📍 Racek

### Repas et hébergement

🍴 Déjeuner - Préparé par l'équipe

🏠 Hébergement - Camp de yourte


## Jour 3 : Sur le chemin du retour



Avant de regagner la capitale, nous profitons des lieux en cette matinée.  
Possibilité de découvrir les moraines.


Nous quittons les vertes montagnes du Kirghizistan avant de rejoindre Bishkek.  
Installation à votre hôtel où vous pourrez vous reposer.

### Emplacements

 Racek

14km - ⌚ 5h

 Parc national d'Ala-Artcha

 40km - ⌚ 30m

 Bishkek

### Repas et hébergement

 Déjeuner - Restaurant local

## Informations complémentaires

### Modalités de réservation

#### **Modalité d'inscription**

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement [www.nomadays.fr](http://www.nomadays.fr).

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

#### **Modalité de paiement**

##### **Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ**

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

##### **Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ**

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

## Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

## Conditions d'annulation

### Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

### Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

### Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :



Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

## **Cession de contrat**

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

## **Passeport et visa**

### **Passeport**

Passeport **en cours de validité**, valable 6 mois après la date de retour.

### **Visa**

Les citoyens de plus de 60 pays, dont **la France, la Suisse, la Belgique et le Canada**, sont **exemptés de visa** pour les séjours touristiques de moins **de 60**

jours.

## Assurance

### **ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE**

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

### **CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !**

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

### **Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.**

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.